



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 3

Nombre de Conseiller en exercice : 15 - présents : 10 - votants : 10 + 3 pouvoirs

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE VINGT QUATRE JUIN à 20 h, le Conseil Municipal de BAYET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Philippe BUSSERON, Maire
Date de convocation : 13 juin 2024

Etaient présents : BUSSERON Philippe, BORDE Sandrine, DUBOCAGE Angélique, HORNBERGER Olivier, LACOMBE Christophe, LAMOUCHE Bruno, MAY Nathalie, MARION Laurent, MENAT Marie-Noëlle, POUYET Michel

Etaient excusés : BIDET Grégory, DEBOURGES Serge, HADJI Nadia, LARONDE Véronique, MASSON Joffrey

Pouvoirs : Nadia HADJI à Philippe BUSSERON, Véronique LARONDE à Marie-Noëlle MENAT, Joffrey MASSON à Bruno LAMOUCHE

Christophe LACOMBE est élu secrétaire de séance

Délibération n° 3-24062024

SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES MUTUALISE

Vu le règlement 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données

Vu la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles

Vu les statuts modifiés de l'Agence Technique Départementale de l'Allier

Vu l'adhésion de la commune de Bayet à l'ATDA

Vu la délibération du conseil municipal n° 2-21/09/2018 en date du 21 septembre 2018 de la commune de Bayet décidant de désigner l'ATDA comme délégué à la protection des données

CONSIDERANT la nécessité de signer une convention avec l'ATDA pour définir les conditions d'adhésion au service optionnel : protection des données à caractère personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la protection des données à caractère personnel délégué à la protection des données mutualisé

**POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
Philippe BUSSERON, Maire**

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et notification ou publication le 25 juin 2024
Le Maire,*

